



POSTULAT URGENT

Auteur Malvine Moulin, PDCVr, Steve Delasoie et Jean-Michel Savioz, PLR/FDP et Marceline Gemmet, CVPO

Objet Soyons dignes de notre canton touristique

Date 12/11/2021

Numéro 2021.11.378

Actualité de l'événement

Depuis le 25.10.21 respectivement le 02.11.21, le CF impose aux personnes en provenance de l'étranger voyageant en Suisse de transformer leur certificat COVID étranger hors UE, AELE et GB en certificat COVID suisse et leur facture CHF 30.- de frais administratif. Cela impacte les acteurs économiques de notre canton touristique qui s'efforcent de surmonter la crise sanitaire depuis 20 mois.

Imprévisibilité

Il s'agit d'une pratique imprévisible dont le principe est contraire aux pratiques internationales.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

En ce début de saison d'hiver, il n'est ni pertinent ni équitable d'imposer une telle taxe à nos hôtes dans une situation économique déjà tendue et dont les secteurs touristiques et culturels (ex. restauration, hôtellerie, cinémas, centres culturels et de loisirs, etc.) ont déjà largement consenti aux efforts exigés par la crise. Cela appelle une réaction immédiate.

Depuis l'introduction récente des nouvelles mesures exigeant un certificat COVID et des nouvelles formalités d'entrée en Suisse, toute personne en possession d'un certificat COVID étranger hors UE, AELE et GB basé sur les vaccins reconnus doit faire une demande de certificat COVID suisse pour séjourner en Valais, berceau du tourisme alpin.

Taxée de CHF 30.- par personne, cette transformation de certificat doit être enregistrée en ligne sur la plateforme nationale opérationnelle depuis le 25.10.21, 10 jours avant le début du séjour.

Pour nos professionnels du tourisme, instances et communes touristiques, il n'est pas concevable de rester sans réagir. C'est l'occasion de positionner le Valais sur ces marchés étrangers concernés. Nous rappelons qu'ils représentaient près de 5'000 arrivées hôtelières (>13'000 nuitées) l'hiver passé, dont plus de 50% en provenance des E.U., du Canada et d'Australie, contre près de 90'000 arrivées hôtelières (>230'000 nuitées) en temps normal (chiffres hiver 20/21 et 19/18, source VWP), sans oublier la parahôtellerie et les propriétaires de résidences secondaires.

L'hiver passé, des centaines de personnes en provenance de GB et leurs hébergeurs ont été malmenés par la mise en quarantaine imposée par la Confédération en pleine période de Noël. Les secteurs touristiques et culturels ont fourni des efforts considérables et parfois subi de lourdes conséquences économiques et sociales.

Il serait temps de débureaucratiser la gestion des certificats étrangers pour le tourisme valaisan et de rassurer nos hôtes internationaux et entreprises locales concernés par cette mesure discriminatoire.

Conclusion

En tant que 4^e canton le plus touristique de Suisse, nous demandons que le Conseil d'État prenne en charge ces frais administratifs parfaitement incompréhensibles à l'échelle internationale ou qu'il les compense par des bons. Le contexte actuel renforce le besoin d'un signal positif envers nos hôtes et propriétaires étrangers qui sont et restent les bienvenus en Valais.